

L'alcool et les drogues au travail, quelle politique préventive à l'UCL?

L'UCL s'est dotée d'une politique de prévention en matière de consommation d'alcool et de drogues au travail. Découvrez les nouvelles procédures et la réglementation en vigueur, pour en savoir plus et risquer moins!

Drinks, repas d'affaire, fêtes d'anniversaire ou de départ à la retraite, les occasions sont nombreuses de boire un coup au travail. Si pour la plupart d'entre nous, cette consommation d'alcool est modérée, pour d'autres, ce n'est pas le cas. Les abus peuvent alors avoir des effets néfastes sur le travail, les relations avec les collègues et l'image de l'UCL. Que faire? Que dire face à de telles situations? Beaucoup d'entre nous l'ignorent.

À l'UCL, on n'évite pas d'en parler. Suite à la convention collective de travail (CCT 100) qui invite, depuis le 1er avril 2010, toutes les entreprises à mener une politique préventive en matière de consommation d'alcool et de drogues sur les lieux de travail, le Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) de l'UCL a élaboré une politique préventive sur ces questions. Ce texte, qui est disponible sur le portail (<http://www.uclouvain.be/317237.html>), définit un cadre clair d'intervention en favorisant une consommation responsable de toute la communauté universitaire.

Au travers d'une campagne d'information et de sensibilisation qui comprend notamment l'envoi d'un dépliant à tous les membres du personnel, des affiches, des séances d'information* et des formations pour les responsables de services, l'université rappelle les règles en vigueur et que des personnes sont à votre écoute.

Depuis le 1er avril 2010, il est interdit d'introduire et de consommer de l'alcool et des drogues sur les lieux de travail. Des exceptions sont néanmoins prévues lors des fêtes d'entités, des fêtes informelles et des rassemblements festifs organisés par l'employeur ainsi que lors des repas d'affaires et des repas de midi.

En cas de dysfonctionnement, des professionnels sont à votre écoute en toute confidentialité. Responsables hiérarchiques, assistante sociale, infirmière, médiatrices, ... Les pistes sont nombreuses et des solutions existent. Alors, n'évitons pas d'en parler.